

# COMMUNE DE BALLAISON

## INFOS BALLAISON N° 33

### JUIN 2022



Séance du Conseil Municipal du mardi 3 mai 2022

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 28 avril 2022.

#### **PRÉSENT(E)S :**

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,  
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
M. THEVENOT Gérard, M. UGO Alexandre,  
M. CARTILLIER Antoine, M. LAGALISSE Clément,  
Mme GREGOIRE Corinne, Mme ROSSET Sandra  
et Mme BERTHOLON Stéphanie

#### **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à Mme ROSSET Sandra  
Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Stéphanie BERTHOLON.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2022 adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 3 mai 2022 étudiée en séance.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Délibération : Approbation du protocole relatif au temps de travail**

Monsieur le Maire rappelle que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont fixées par la collectivité, en tenant compte de la spécificité des missions exercées.

Un projet de protocole relatif au temps de travail a donc été soumis à l'assemblée. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité et met en place certaines indemnités afférentes à des dépassements de ce temps de travail ou à des sujétions particulières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération ;
- CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce protocole ;
- DIT que ce protocole sera communiqué à tout agent employé à la commune de Ballaison ;
- ABROGE la délibération n° 6 du 19/02/2019 relative au précédent protocole du temps de travail.

Monsieur le Maire profite de l'approbation du protocole pour informer l'assemblée que la nouvelle organisation des services techniques depuis le départ de Sébastien (muté dans une autre collectivité), se passe très bien et les remercie pour leur travail.

Une remarque a été formulée par un conseiller concernant la location de la salle des fêtes. Il demande si une procédure plus précise sur l'état des lieux pourrait être réalisée. Madame Neyroud, 1<sup>ère</sup> adjointe, a répondu que la procédure est en cours d'élaboration et qu'une fois finalisée, elle sera transmise à chaque locataire de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise que dans le protocole rien n'est précisé concernant les astreintes. Il est prévu que les astreintes, notamment celle de la salle des fêtes, soient revues pour s'adapter à la nouvelle organisation des services techniques. Le projet de délibération sera soumis au prochain comité technique puis délibéré en Conseil municipal.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ET CADRE DE VIE

**Information – Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première réunion du jury a eu lieu le vendredi 15 avril en présence de M. Fatras (CAUE), des membres de la CAO et de deux architectes nommés par le CAUE et par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP).

Le jury a examiné l'ensemble des dossiers via une projection commentée des références remises par les candidats.

A l'issue de la présentation de l'ensemble des candidatures, il est procédé à une première sélection de 21 candidats.

Un nouvel examen des 21 équipes a été réalisé et un nouveau vote a permis de retenir 3 candidats.

La prochaine étape est le 4 mai pour la visite des lieux de la construction du groupe scolaire avec les 3 candidats retenus.

**Délibération : avenant au contrat de prestation de restauration**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le prestataire du contrat « Mille et un repas », subit les conséquences de l'inflation et que cette explosion des coûts met en péril l'équilibre économique du contrat. Par conséquent, une révision des prix est nécessaire. La nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avenant au contrat de prestation de restauration comme indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**Délibération : Tarifs des services municipaux de la Péris'cool pour l'année scolaire 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les tarifs de l'année scolaire 2021/2022. Pour l'année scolaire 2022/2023, voici les nouvelles propositions sur lesquelles le Conseil municipal est amené à délibérer à savoir :

- Une proposition tarifaire avec la mise en place de la cantine à 1 €, la prise en compte de l'augmentation des coûts de 4,5% et la création d'une nouvelle tranche,

- Une proposition tarifaire avec l'augmentation des coûts de 4,5%,
- Une légère augmentation pour le personnel communal et les enseignants (prix coûtant).

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté. Cette démarche a pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Ce dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans et pourra être reconduit.

Une aide financière sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. Monsieur le Maire précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'Etat s'élevra quant à elle à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

#### PROPOSITION 1 - TARIFS QF 2022-2023

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Rest. scolaire repas	Rest. scolaire jour / PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH matin (repas)	ALSH journée (repas + goûter)	ALSH après-midi (goûter)
QF A : - 400 €	3,60 €	1,00 €	1,50 €	3,65 €	13,20 €	15,25 €	8,05 €
QF B : entre 401 € et 900 €	3,80 €	5,60 €		3,85 €	15,20 €	18,25 €	10,05 €
QF C : entre 901 € et 1150 €	4,00 €	5,90 €		4,05 €	19,20 €	22,25 €	12,05 €
QF D : entre 1151 € et 2000 €	4,20 €	6,20 €		4,25 €	21,20 €	24,25 €	14,05 €
QF E : + 2000 €	4,45 €	6,55 €		4,50 €	22,30 €	25,50 €	14,80 €
QF F : Communes extérieures	4,70 €	6,90 €		4,75 €			
Présences majorées	5,20 €	7,25 €	2,00 €	5,00 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de la mise en place de la cantine à 1 €
- FIXE la tarification des services municipaux de la Périsc'cool pour l'année scolaire 2022/2023 telle que proposée dans la proposition avec la cantine à 1 €.
- DIT que cette tarification est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil municipal fixant de nouveaux tarifs.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

Un conseiller fait une remarque sur les tarifs des employés communaux et enseignants. Il demande pourquoi la commune n'applique pas le quotient familial aux employés et aux enseignants. Monsieur le Maire rappelle que c'est un choix de la municipalité de leur faire profiter du repas au prix coûtant pour pallier à la vie coûteuse dans le Chablais. S'agissant d'informer au mieux la population des frais réellement engagés par la Municipalité sur la pause méridienne en rapport aux tarifs demandés aux familles pour le repas et la surveillance des enfants sur ce temps, il est également demandé le prix coûtant d'un repas. M. le Maire répond qu'une réponse sera apportée au prochain conseil municipal de juin.

#### Délibération : Accueils péri et extrascolaires Projet pédagogique 2022/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de valider le projet pédagogique pour les accueils péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2022/2023.

Le projet pédagogique présenté à l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet pédagogique pour les accueils péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2022/2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

#### Délibération : Règle et extrascolaire 2022/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de valider le règlement intérieur scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Le règlement intérieur présenté à l'assemblée délibérante est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le règlement intérieur scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire pour l'année scolaire 2022/2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

#### Délibération : Approbation PEdT (Projet éducatif de Territoire)

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEdT).

La commune a approuvé son premier PEdT pour la période 2019-2022, par délibération en date du 30 juillet 2019.

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant.

Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'écoles.

Aujourd'hui, il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif territorial « PEdT » pour les années 2023 à 2025.

Pour ce renouvellement, un travail collégial a été mené, tant en interne avec les différents services concernés qu'avec les différents partenaires liés à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet éducatif territorial « PEdT » 2023-2025 de la commune de Ballaison annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce « PEdT » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

#### URBANISME ET CADRE DE VIE

##### Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 03 mai 2022

##### Permis de construire modificatif :

Dépôt le 23/12/2021 : PC modif n°074 025 20 B0009-M02 : M. CVETKOVIC Dejan, lot n°3 du lotissement « Le Pré d'Antoinette », réalisation de 3 murs de soutènement, d'une terrasse et d'une allée. La réglementation de ce lotissement suit le règlement du PLU approuvé le 25/05/2014, concernant la zone 1AUb. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 07/04/2022.

##### Déclarations préalables :

Dépôt le 11/03/2022 : DP 074 025 22 B0020 : Mme NEYROUD Audrey, Zone Uh. Changement de toutes les menuiseries, changement de couleur des volets, agrandissement d'une porte-fenêtre en baie vitrée et volet coulissant. Arrêté sans opposition émis le 07/04/2022.

Dépôt le 31/03/2022 : DP 074 025 22 B0023 : M. GABARD Quentin, Zone Uh. Rénovation de la toiture, avec création d'un point d'évacuation EP, remise à niveau du terrain situé en face, avec finition en gravier. Arrêté sans opposition émis le 26/04/2022.

Dépôt le 28/03/2022 : DP 074 025 22 B0024 : M. MAYER Vincent, Zone Ud. Construction de deux terrasses et d'un mur de soutènement. Arrêté sans opposition émis le 15/04/2022.

## FÊTES ET CÉRÉMONIES

### Cérémonie du 8 mai

Le référent défense, Monsieur Antoine CARTILLIER remet à Monsieur le Maire le déroulé de la cérémonie.

Monsieur le Maire informe que le Commandant de la compagnie de Thonon-les-Bains, Monsieur Michaël GRIOT, sera présent à la cérémonie.

### Promenade gourmande du 14 et 15 mai

Monsieur le Maire précise que cet événement n'a pas eu lieu depuis 2019 et se réjouit de sa tenue.

Un conseiller demande s'il est possible que la commune prête pour la manifestation 60 tables. Une réponse sera apportée en fonction du planning de la salle des fêtes.

### Cérémonie du 21 mai

Un dépôt de gerbe se fera le samedi 21 mai en hommage aux anciens combattants, le Conseil Municipal sera invité à y participer.

### Fête de la colline du 22 mai

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 22 mai se tiendra la Fête de la colline organisée par l'ASLB avec un vide-greniers dans les rues du village et de nombreuses autres activités.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

#### - Fête de la nature

Les exposants sont satisfaits quant à l'intérêt manifesté par les visiteurs. Les suggestions afin d'améliorer le nombre de visiteurs :

- Augmenter le nombre d'exposants afin de créer plus d'ambiance,
- Prévoir une conférence ou un débat,
- Prévoir une buvette,
- Associer le jardin partagé à l'évènement.

Un motif de satisfaction : la projection du film « La Frontière » a rassemblé une trentaine de personnes et les échanges ont été très positifs.

Pistes d'amélioration envisagées :

Le choix de la date n'était pas judicieux puisque cela tombait pendant les vacances. Il y avait donc moins d'enfants pouvant participer aux animations prévues pour eux. Il y avait aussi un manque de signalétique pour indiquer où se trouvait l'évènement. Il faudrait pour une prochaine édition que l'évènement se déroule en plein air et que les animations pour enfants soient plus mises en avant.

#### - Jardin partagé

Quatre personnes sont actuellement impliquées dans cette action, toutes très motivées et pour certaines très compétentes. Les échanges d'expériences sont riches. Par ailleurs cette action trouve un bon écho dans le village puisque nous avons bénéficié d'une préparation bénévole du terrain et de la fourniture gratuite de fumier. La question de la mise en place d'arbustes afin de favoriser la pollinisation est à l'étude, déjà encouragée par l'implantation d'hôtels à insectes.

### COMMISSION JEUNESSE ET ÉCOLES

Un conseiller demande s'il est possible de déposer les enfants au périscolaire le mercredi pour qu'en suite la MJC vienne les récupérer pour les activités. Monsieur le Maire informe que cela est difficilement envisageable notamment par rapport aux personnels présents le mercredi à la Péris'cool.

### COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

La commission a rencontré M. Adrien VERNAY, graphiste à Ballaison pour travailler sur la création de petits personnages qui pourront être adaptés à chaque rubrique dans les infos Ballaison. L'idée serait de réaliser une sorte de mascotte.

Une autre initiative a été présentée au graphiste, celle de créer des panneaux imagés de courtoisie permettant de signaler aux habitants et aux usagers de la route d'être attentifs aux dangers et au respect des règles.

Enfin, il a été proposé

M. VERNAY doit se renseigner auprès de ces contacts et revenir vers la Mairie pour prévoir l'évènement.

### COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Les travaux de remplacement de l'éclairage public en LED pour 2022 (centre bourg), par l'entreprise DEGENEVE sont terminés. La mise en valeur de l'éclairage public se fera plus tard dans l'année.

### COMMISSION BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Les travaux de réfection des fenêtres et volets, par l'entreprise VMA, sont terminés et réceptionnés. Les services techniques ont réparé et remis en valeur les volets et la porte de la maison des associations. La commission et l'ensemble de l'assemblée les remercient pour leur travail.

## INTERCOMMUNALITÉ

### Délibération : Approbation des montants définitifs d'attribution de compensation - CLECT

Ces attributions de compensation se situent pour la commune de Ballaison à :

- 2 451 € pour l'attribution de compensation de fonctionnement,
- 15 522 € pour l'attribution de compensation d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la méthode de fixation libre des attributions de compensation et les corrections des attributions de compensation communales pour le financement des charges transférées telles que mentionnées dans le rapport de la CLECT du 12 octobre 2021,
- APPROUVE le niveau défini par le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 fixant les montants des attributions de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la création d'attributions de compensation d'investissement :
  - 2 451 € pour l'attribution de compensation de fonctionnement,
  - 15 522 € pour l'attribution de compensation d'investissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Résultat d'analyses du réseau de distribution d'eau

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal les résultats d'analyses de la qualité des eaux de la commune, délivrés par LIDAL, en date du 11 avril 2022. Le résultat de cette analyse sera affiché en mairie.

### Tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates de scrutin pour les élections législatives à venir.

Il demande aux conseillers de bien vouloir s'inscrire selon un planning horaire afin de constituer les permanences lors du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour des élections législatives.

### Inauguration de l'application des sentiers de Thénières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'application « sentiers de Thénières » est finalisée. Cet outil pédagogique sera inauguré le jeudi 19 mai (matin) en compagnie des scolaires de Ballaison et de l'ensemble des partenaires de ce projet.

### Election présidentielle

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'élection présidentielle pour les deux tours.

**1<sup>er</sup> tour - 10 avril 2022**

Inscrits : 1 086	76,52 % de participation
Votants : 831	23,48 % d'abstention
Votes blancs : 15	1,81 %
Votes nuls : 2	0,24 %
Suffrages exprimés : 814	

Candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Nathalie ARTHAUD	1	0.12 %
Fabien ROUSSEL	5	0.61 %
Emmanuel MACRON	280	34.40 %
Jean LASSALLE	29	4.18 %
Marine LE PEN	176	21.62 %
Eric ZEMMOUR	66	8.11 %
Jean-Luc MELENCHON	112	13.76 %
Anne HIDALGO	9	1.11 %
Yannick JADOT	50	6.14 %
Valérie PECRESSE	46	5.65 %
Philippe POUTOU	6	0.74 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	34	4.09 %

**2<sup>e</sup> tour - 24 avril 2022**

Inscrits : 1 085	75,30 % de participation
Votants : 817	24,70 % d'abstention
Votes blancs : 38	4,65 %
Votes nuls : 6	0,73 %
Suffrages exprimés : 773	

Candidats	Nombre de voix	Pourcentage
Emmanuel MACRON	492	63.65 %
Marine LE PEN	281	36.35 %

**Women safe and children 74**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Women safe and children 74 ouvre un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les femmes et enfants victimes de violences, au 20, rue de la Touvière à Evian-les-Bains à partir du 2 mai 2022.

**Accueils familles ukrainiennes**

Monsieur le Maire invite l'assemblée le vendredi 6 mai à 19 h pour partager un moment convivial avec les familles ukrainiennes arrivées à Ballaison. Ce moment permettra de remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à l'accueil de ces familles et faire leurs connaissances.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 7 juin 2022.**

Clôture de la séance à 22 h 30

La secrétaire de séance  
Stéphanie BERTHOLON

Le Maire  
Christophe SONGEON

L'Amicale des Marchés Gourmands, le Sou des écoles et la Municipalité de Ballaison  
s'associent en 2022 pour une soirée unique  
**« FÊTE NATIONALE AU MARCHÉ GOURMAND »**

Voici le déroulement de votre soirée :

- 17h-21h : Marché Gourmand  
+ Vente de Crêpes et des lampions  
par le Sou des écoles
- 18h30 : Cérémonie officielle  
devant le Monument aux morts  
suivi du vin d'honneur devant la Mairie.
- 20h30 : Ouverture du Bar à Bières  
par le Sou des écoles
- 21h : Début de l'animation musicale  
(Groupe « Na+Na »)

- 21h45 : Défilé aux flambeaux sur l'Impasse des Peupliers  
avec la Batterie-Fanfare d'Ambilly  
(lampions à pile vendus sur place)
- 22h45 : Feux d'artifices  
sur le site du Marché Gourmand face au lac
- 23h : Suite de l'animation musicale.  
**Une soirée de rêve vous attend  
sur le site des Marchés Gourmands  
à la Ferme des peupliers !**

A noter : pour des raisons de sécurité, les bottes de paille  
ne seront pas mises à disposition ce soir-là.

**CONTACTS**

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

**COMMISSION INFORMATION :** communication@ballaison.fr

**Site internet :** www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Application mobile :** Cityall